

UNITES D'ACCUEIL

Tous les membres de l'ASCET ont la possibilité de réserver des unités d'accueil disponibles dans toute la France et même en outre-mer (appartements, maisons, phares, mobil-homes, caravanes...)
Voir sur le site de la FNASCE (www.fnasce.org) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion*

Les demandes se font via internet (OSC@R). Pour ceux qui n'auraient pas internet, l'ASCET locale se tient à votre disposition pour remplir les demandes informatiques et faire suivre les demandes auprès des ASCE concernées.

En 2017, 40 demandes d'unités d'accueil ont été saisies dont 13 ont été attribuées.

SEJOURS GRATUITS

Demands : 3 types de bénéficiaires

Séjours gratuits familiaux

2 périodes : vacances de printemps et vacances d'été

Les bénéficiaires : les familles dont le **revenu mensuel de référence ne dépasse pas 860 €**

Nota : les ressources de la famille à mentionner dans le formulaire sont dans un premier temps « *les salaires et assimilés nets déclarés avant déductions* »

Présenter deux choix de sites géographiques (mer, campagne, montagne)

Présenter deux choix de périodes, éventuellement supérieures à une semaine, durant lesquelles le demandeur souhaite effectuer le séjour

Les demandes sont autorisées à minima tous les 2 ans – Si l'adhérent a bénéficié d'un séjour l'année N-1, il ne peut prétendre à un autre l'année N, sauf avis appuyé et justifié de l'assistant(e) social(e), et, ou, du président d'ASCE.

Les demandes sont à déposer respectivement en octobre et décembre de l'année précédent le séjour.

Pour les familles ne dépassant pas **600 € de revenus mensuels de référence**, celles-ci pourront désormais déposer une demande de séjour gratuit chaque année.

Séjours gratuits pour tous « Retraités »

Hors période de congés scolaires (juin et septembre)

Il n'y a pas de date limite de réception des demandes. (Demande à faire auprès de votre ASCET)

revenus de référence maxi : 1800 € pour une seule personne , 1400 € pour un couple

Séjours gratuits pour tous

Hors période de congés scolaires (juin et septembre)

Bénéficiaires : personnes à faibles revenus, sans enfants, en couple, ou même célibataires

Les revenus mensuels de référence maximum sont fixés à 1 400 € pour une personne seule, ou à 1 200 € pour un couple.

Les demandes seront envoyées à l'ASCET puis traitées par la FNASCE au fur et à mesure, sans commission spéciale d'attribution.

Pour ces 2 derniers types de séjours, les demandes doivent se faire au moins 2 mois avant la période souhaitée par l'adhérent .

Imprimé à remplir : Fnasce.org/Entraide/séjours gratuits/ dossiers de demande de séjour gratuit / attribution de séjour gratuits pour tous

<http://www.fnascee.org/attribution-de-sejours-gratuits-pour-tous-hors-a13271.html>

Localement, l'ASCET 82 regroupe les dossiers de demandes et fait des propositions à la FNASCE suivant un ordre de priorité établi en relation avec l'assistante sociale.

En 2017, nous avons eu :

- Un séjour gratuit pour le printemps attribué (séjour dans l'Hérault)
- Un séjour gratuit pour une famille de retraités attribué (séjour dans les Pyrénées Orientales)
- Pas de demande de séjours gratuits pour l'été 2017

Offre :

En 2017, nous avons offert **1 semaine d'été** dans un gîte au bord du lac de Monclar de Quercy.

Du 15 juillet au 22 juillet . **Son prix : 344 €.**

Une famille du Gard avec 2 enfants en a bénéficié.

Bon séjour en Tarn-et-Garonne, dans les petits villages alentours, activités nombreuses

Base de loisirs agréable, mais le mauvais temps n'a pas permis d'en profiter au maximum
Hébergement vétuste et confiné.

Participation aux frais de transports suite aux séjours gratuits

Cette aide de l'ASCET complétée de celle de la FNASCE n'intervient qu'après l'attribution d'un séjour gratuit.

Cette participation d'un montant minimum de 20 € chacun, correspond et est limitée à 35 % maximum du montant des frais engagés.

- Les revenus mensuels de référence de la famille ne doivent pas dépasser 860 €.

En 2017, 2 aides aux transports ont été octroyées.

Aide aux séjours enfants

Elle est attribuée pour des séjours organisés par une ASCE, une région ou le CGCV (Le Comité de Gestion des Centres de Vacances est une association sous la référence des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, des Transports, de la Cohésion des Territoires).

- Elle peut atteindre 50% du montant du séjour.

- Le dépôt des dossiers doit avoir lieu au plus tard le **15 novembre** de l'année en cours.

- Le revenu mensuel de référence ne doit pas dépasser 860 €.

Aide à la participation aux challenges sportifs, manifestations culturelles ou autres

Elle est attribuée pour des manifestations nationales organisées par la FNASCE, une ASCE, ou une URASCE

- Elle peut atteindre 50% du montant engagé.

- Elle concerne aussi bien les enfants que les adultes.

- Le revenu mensuel de référence ne doit pas dépasser 860 €.

Aides et avances diverses (catastrophe naturelle, sinistre, etc...)

Elles ne sont attribuées que sur présentation d'un dossier.

Pour toute demande d'aides financières (transports, séjours enfants, challenges, manifestations...), vous voudrez bien contacter la section ENTRAIDE de l'ASCET 82

Sylvie Sousbanc au 05 63 22 25 93

ARBRE DE NOEL

C'est le mercredi 20 décembre 2017 que notre Père Noël est arrivé au théâtre municipal de Montauban, après un passage par « la grotte de l'Homme de Cro-Magnon », pour venir combler les petits et les grands. Un magnifique spectacle apprécié de tous, pas loin de 300 participants . Cet arbre de Noël a été organisé conjointement par l'ASCET 82, le CLAS 82, l'ASMA (association sportive du ministère de l'agriculture) et l'association de la DDCSPP (Cohésion Sociale et Protection des Populations).

Pour l'ASCET, l'achat de jouets a concerné **59 enfants** pour un montant de **1270 €** (soit 21,30 € par jouet).

L'achat des goûters (80) s'élève à **205 €** (soit 2,60 € par goûter).

Pour les parents, grand-parents, agents et retraités présents à l'arbre de Noël, un goûter de grande qualité (petits fours provenant d'une pâtisserie de Montauban et jus de fruits) leur a été offert en partenariat avec le CLAS, pour partager un très beau moment de convivialité inter-génération (**1000 €**). Ce goûter a recueilli un très fort succès.

Globalement, l'arbre de Noël tout confondu, spectacle, décors, costumes, achat jouets et goûters enfants et adultes, location théâtre, photos avec le père Noël représente la somme de **4000 €**.

SEJOUR ENFANTS

En 2017, l'ASCE du Gers a organisé pour la région un week-end Environnement à Saint Cyprien (66) sur le thème «Aqualand et visite de la Dynamiterie des Paulilles» pour les enfants de 8 à 17 ans. Deux enfants du 82 ont participé et un adulte accompagnateur.

ATELIER MULTIMEDIA

Depuis septembre 2015, l'ASCET a mis en place un atelier multimédia dans les locaux de la DDT-salle informatique, à votre demande pour répondre à vos questions sur les matériels et les usages multimédia (tablette, ordinateur, smartphone, logiciel informatique, application tel que skype, internet, wifi...), à raison d'une fois par mois, le vendredi de 12h30 à 13h30. Cet atelier est animé par Laurent Humbert. Il a reçu un bon succès jusqu'à l'été 2017. Depuis septembre 2017, les participants sont rares, voire absents.

CARTE CEZAM

L'ASCET a participé financièrement pour 37 familles (titulaires et ayant droits) pour une valeur de **89 €** - aide ASCET82 : 2 €/titulaire – 1€/ayant droit

CANTINE

Les agents du MTES ne dépassant pas l'indice 474 peuvent bénéficier du remboursement de la subvention ministérielle prestation-repas, fixée à **1,22 € pour 2017**.

L'ASCET achemine le paiement pour **92 repas** au Centre Hospitalier de MONTAUBAN.

SECOURS

L'ASCET 82 offre la possibilité aux agents momentanément dans le besoin de percevoir un secours à titre de prêt sans intérêt. Toutefois, ces aides restent limitées en montant, compte-tenu des possibilités réduites de l'association. En 2017, aucun prêt n'a été demandé.

PRETS

Des conventions de prêt existent entre l'ASCET 82 et des organisations bancaires (Crédit Mutuel, Banque Populaire). Elles permettent aux adhérents de faire des emprunts à un taux intéressant avec des conditions assez souples.

PLAQUES FUNERAIRES ET BOUQUETS

En 2017, la section Entraide a pris en charge l'achat de bouquets, cadeaux retraités et plaques funéraires et dons pour 190 €.

CINEMA

L'ASCET ne gère plus la vente des tickets cinéma.

Vous pouvez vous rapprocher des points de vente Cultura, Auchan, Carte Cézam ... pour bénéficier de places à prix réduit.

SUIVI BUDGET : Le budget de la section Entraide était de **3 930 € pour 2017**. Les dépenses engagées se sont portées à 3 363,59 € soit un solde positif de 566,41 €.

3 parties : subvention ministérielle 1 240 € + aides CLAS 1 000 € + apport ASCET 1 690 €

**_*_*

POUR 2018

Les **demandes de séjour gratuit familial** sont déjà faites.

- Pour les vacances de printemps 2018, aucune demande
- Pour les vacances d'été, aucune demande

Pour les demandes de séjours gratuits **pour tous** (retraités et autres), elles peuvent être faites toute l'année (pas de date limite).

Offre séjour gratuit

Comme chaque année, l'ASCET82 offre une semaine pour un séjour gratuit à une famille de 4 personnes.

Cette année, notre choix s'est porté sur un gîte au camping du Faillal à Montpezat de Quercy pour la semaine du 14 au 21 juillet 2018 pour un coût de 450 €.

Concernant les **unités d'accueil**, les demandes doivent être faites par internet sur le site de la FNASCE (www.fnasce.org) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion*

A ce jour, 33 demandes dont 9 attribuées.

Séjour enfants à Arcachon au Tech organisé par la DDT 32, les 9 et 10 juin 2018 – inscription à venir

Les Ateliers multimédia continuent mais moins fréquemment. Les prochains rendez-vous sont : 23/03 – 22/06 - 21/09 – 23/11 /2018, de 12h30 à 13h30, salle informatique de la DDT.

L'**arbre de Noël** aura lieu en décembre avec la traditionnelle distribution de jouets et de goûters. Si nous le pouvons, un goûter inter-génération sera offert à tous les présents à la suite du spectacle.

L'intervention de l'ASCET au titre des secours, les prêts, l'aide exceptionnelle, aide au voyage enfants, aide aux transports...reste inchangée.

La participation pour l'achat de **cartes CEZAM** (carte à 12€ et 4€ par ayant-droit) continue et couvrira une quarantaine de familles (2 € par titulaire et 1 € par ayant-droit)
L'interlocuteur ASCET82 est Corinne Espagnol au 05 63 22 23 63

Nous incitons fortement nos adhérents à payer voyages, sorties, animations avec les **chèques vacances** hors cotisations ASCET

Voir site : www.fonctionpublique-chequevacances.fr

Budget Entraide prévisionnel 2018 : 3 500 €

Pour tout renseignement concernant la section Entraide de l'ASCET82 :

Contacteur : Sylvie Sousbanc au 05 63 22 25 93 ou Lionel Blampain au 05 63 22 24 77